



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 9 décembre 2019

Courriel : admin.com@courchapoix.ch

com.courchapoix@bluewin.ch

Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale

Le lundi 9 décembre 2019, à 20h dans la salle communale.

Présentes : 16 personnes

Le Vice-Président des Assemblées, Vuillemin René ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Chételat Beat et Wattenhofer Denis sont nommés.

Le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Vice-Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. a) discuter et voter les budgets 2020

Corinne Bart présente le budget communal dans sa nouvelle formule. Il a été établi avec le nouveau plan comptable MCH2 comme demandé par le Canton, explique le maire.

Il boucle avec un déficit de fr. 2'880.-- pour un total de charges de fr. 1'662'120.-- et des produits pour fr. 1'659'240.--.

La caissière donne lecture du budget de la bourgeoisie. Il boucle avec un bénéfice de fr. 1'577.85 pour un total de charges fr. 20'582.85.-- et des produits pour fr. 19'005.--.

Ensuite, Vanessa Freléchox, caissière du SEC, présente le budget pour le Service électrique. Il boucle avec un bénéfice de fr. 16'695.-- pour un total de charge de fr. 307'350.-- et des produits pour fr. 324'045.--.

b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales

La caissière, Corinne Bart, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2020. La quotité d'impôt 2,15 reste inchangée ainsi que les taxes. Voir annexe.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Vice-Président demande de passer au vote.



Les budgets sont acceptés ainsi que la quotité d'impôt et les différentes taxes sans avis contraire.

3. Présenter et voter de l'avenant aux statuts du syndicat scolaire de l'Ecole secondaire du Val Terbi.

Louis-Joseph commente ce point.

Le canton désirait changer les statuts de l'Ecole Secondaire du Val Terbi à cause du problème du statut du Président.

L'Association des Maires du Val Terbi ont demandé de procéder aux seules modifications relatives à la fusion de la commune de Corban à la commune Val Terbi.

Louis-Joseph Fleury présente les articles modifiés : 1,17 al.2, 20 et 24 al. 3

L'article 20 relatif au nombre de membre ne semble pas correct. Il sera demandé une clarification.

Louis-Joseph Fleury propose d'accepter cet avenant sous réserve d'éclaircir l'art. 20 de ces statuts.

L'avenant aux statuts du syndicat scolaire de l'ESVT est accepté sans avis contraire.

4. Divers

La parole est à l'assemblée.

Denis Wattenhofer demande le prix que la commune a payé pour les sapins de Noël ? Marc Kury répond fr. 12.-- pièce.

Louis-Joseph Fleury, maire, soulève que la commune se bat depuis sept ans pour obtenir des sapins pour la vente par les écoliers.

Le maire lit la lettre de réclamation que la commune enverra au Triage forestier du Val Terbi au sujet des sapins.

Toute l'assemblée est d'accord avec le contenu.

Louis-Joseph Fleury précise qu'une rencontre avait eu lieu pour mettre certaines choses au point et notamment pour les sapins de Noël.

Guy Frund trouve que les tranchées effectuées par le garde sur les chemins de montagne rendent l'utilisation difficile même pour les camionneurs.

Louis-Joseph Fleury précise que ce n'est pas facile de donner sa position ou un argument au sein du Comité du Triage Forestier.

José Leanza remarque que le traçage des plots a été refaits sans modification. En effet, le plot chez Flury Pierre n'est pas positionné du bon côté, il faudrait le déplacer de l'autre côté.

Louis-Joseph Fleury répond que c'est un oubli de la part de la commune.

José Leanza demande pourquoi il n'y a pas de passage pour piétons près de l'administration.

Ce n'est pas possible selon les Ponts et Chaussées et le BPA. Dans une zone 30 il n'y a pas de passage pour piétons.

Louis-Joseph Fleury, maire, remercie les conseillers démissionnaires :



-Daniel Steullet pour son investissement par la mise en place du SEC et pour son énorme travail pour la mise sous terre des lignes aériennes dans divers quartiers et la conduite de raccordement des eaux usées Montsevelier à la Step.

-Christophe Dominé a géré les finances puis les travaux publics et a suivi les travaux du SAF.

-Achille Borsa a suivi les rénovations de l'école primaire de Courchapoix et par la suite différentes rénovations à l'ESVT. Il était Président de l'ESVT. Il a également suivi la construction du hangar du SIS.

-Urbano Casagrande engagé dans les travaux publics a dû cesser son activité pour des raisons de santé selon les conseils de son médecin.

Louis-Joseph Fleury fait le point sur les travaux réalisés durant 2019 dans le village :

- La réfection des berges subventionnée à hauteur de 45 % par le canton. Un don attribué par le Patenschaft de fr. 165'000.--.
- Mise sous terre de la ligne aérienne dans le secteur de l'administration, conduite séparant les eaux usées et les eaux de pluie
- Mise sous terre de la ligne aérienne Rière l'Auberge et la Rue le Brue et réfection complète de la rue le Brue.
- Mise sous terre de la ligne aérienne la Cure.

Ensuite le maire informe que le projet de Swisscom pour la pose d'une antenne 5G est suspendu. En effet, suite à la lettre de la commune à Swisscom leur demandant de reporter leur projet et proposer un autre endroit, Swisscom a répondu favorablement.

Le SDT a suspendu la procédure et attend des nouvelles de Swisscom.

Le conseil étudie les différents endroits à proposer à Swisscom ; à voir si ce dernier accepte le lieu.

Ce problème est à résoudre dans les 6 prochains mois selon le maire. Une assemblée sera convoquée à cet effet.

Le maire remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée, il souhaite au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année.

Le Vice-Président des Assemblées remercie les participants. Il souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h30.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Vice-Président :

Vuillemin René

La Secrétaire :

Yolande Büschlen



Commune de Courchapoix



Commune de Courchapoix



Budget 2020 : le présent budget est basé sur les quotités suivantes :

	2020	2019
Revenu et fortune	2.15	2.15
Taxe immobilière	1,12 ‰	1,12 ‰
Taxe des digues	0,40 ‰	0,40 ‰
Cadastré	0,50 ‰	0,50 ‰
Taxe des chiens	fr. 50.- le premier fr. 80.- dès le 2ème	fr. 50.-- fr. 80.--
Prise des taupes	jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	1.-
Taxe des chemins	fr. 25.- par hectare fr. 10.-- /contribuable dès 20 ans	25.- / ha
Vacations :	Prix de l'heure fr. 25.-	25.-
	Journée fr. 200.-	200.-
	Séance fr. 35.-	35.-
	Heure de tracteur fr. 40.-	40.-
Prix du m3 d'eau :	Taxe d'épuration fr. 2.-- /	2.-
Ordures : taxe de base		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	fr. 130.-	130.-
Ménage de 2 personnes	fr. 260.-	260.-
Ménage de 3 personnes	fr. 310.-	310.-
Ménage de 4 personnes et plus	fr. 390.-	390.-
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.	
Usine	fr. 1'100.-	1'100.-
Artisans 1)	fr. 260.- artisans et activité commerciale	260.-
Artisans 2)	fr. 420.- Magasin d'alimentation, restaurant	420.-
Exploitants agricoles et autres	fr. 90.-	90.-
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :		
Sac de 17 litres	fr. 1.10	fr. 1.10
Sac de 35 litres	fr. 2.15	fr. 2.15
Sac de 60 litres	fr. 3.85	fr. 3.85
Sac de 110 litres	fr. 7.30	fr. 7.30
Inhumations :		
Pour un enterrement	fr. 1'050.-	fr. 1'050.-
Dépôt d'une urne sur une tombe	fr. 250.-	fr. 250.-
Incinération avec dépôt d'urne dans le columbarium	fr. 1'250.- + gravage de la plaque	idem

Proposé à l'Assemblée communale du 19 décembre 2017